Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la Ioi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la Ioi n° 2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garan-

AGREMENT DGFIP C5113.11030

DGFiP N° 2065 (2013)

Formulaire obligatoire (article 223 du Code général des impôts) IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS Timbre à date du service 31122012 Exercice ouvert le 01012012 et clos le Régime simplifié d'imposition Régime réel normal Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe SIE NICE CENTRE Adresse du service Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou 22 RUE JOSEPH CADEI où doit être adresse du siège social si elle est différente déposée cette du principal établissement : déclaration 06172 NICE CEDEX 2 **A IDENTIFICATION** SARL BRAMAR SARL BRAMAR 47 AVENUE THIERS Identification du EVELIA HOTELS destinataire 47 av Thiers 06000 NICE 06000 NICE 651 327629 50825008100017 **ACTIVITÉ** Insp./IFU N° dossier Préciser éventuellement : Activités exercées (souligner l'activité principale) l'ancienne adresse en cas de changement : Hôtels touristiques sans restaurant le téléphone : 04 93 88 75 84 Si vous avez changé d'activité, cochez la case RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4) 1 Résultat fiscal Bénéfice imposable Bénéfice imposable (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B) 12 974 38 120 au taux de 33, 1/3 % au taux de 15 % Plus-values à long 2 Plus-values Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% terme imposables au (ligne 17 du tableau n° 2059A ou 591 du 2033C) taux de 15 % (sous déduction du montant imposé à 15 % du cadre 1) Plus-values à long Plus-values à long Autres plus-values Plus-values exonérées terme imposables au taux de 19 % imposables au taux de 19 % terme imposables au taux de 0 % art. 238 quindecies 3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones a franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2 Entreprises nouvelles art 44 sexies Zones franches urbaines Zone franche Corse Jeunes entreprises Pôle de compétivité innovantes Entreprises nouvelles art 44 septies Zones franches d'activités Autres dispositifs Zone de restructuration art. 44 quaterdecies de la défense art. 44 terdecies Sociétés d'investissements Bénéfice ou déficit exonéré Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % (indiquer + ou - selon le cas) Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été **IMPUTATIONS** (cf. page 4) comptabilisés par l'entreprise (66.66 %). 1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement 2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066 Recettes nettes soumises CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4) à la contribution 2,50 % Ebis COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES L'ENTREPRISES (pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 euros HT) En remplissant ce cadre vous certifiez remplir les condiions pour bénéficier de la mesure de simplification (notice de l'imprimé n° 1330-CVAE - Généralités), à ce titre vous êtes dispensé de déposer une déclaration n° 1330-CVAE. 201 Chiffre d'affaires de référence Valeur ajoutée de référence Date de cessation de l'activité soumise à la CVAE Pour le calcul de la valeur ajoutée et du chiffre d'affaire, se reporter à la notice de la 1330-CVAE. ATTENTION : À COMPTER DES EXERCICES CLOS AU 31/12/2012 VOUS DEVEZ IMPÉRATIVEMENT DÉPOSER SOUS FORMAT TDFC. LE FORMULAIRE PAPIER NE SERA PLUS ADRESSÉ. GALDELLOM Hervé DELPUGET des Viseur conventionné CGA 06000 NICE 5 5 Nom, adresse, téléphone, télécopie : - Professionnel de l'expertise comptable : - Conseil: - CGA: , le 04/04/2013 A NICE - n° d'agrément du CGA BRAVO Jean - François Signature et qualité du déclarant

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065 DGFiP N° 2065 bis (2013)

Formulaire obligatoire (article 223 du Code général des impôts)

ANN

Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice 31122012

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

F REPARTITION DES PRODUITS I AINSI QUE DES REVENUS ASSI				S SOCIALI Voir renvois page			
Montant global brut des distributions correspondant aux intér dividendes, revenus et autres produits des actions et parts social	êts,	P So	ayées par la ociété elle-même			(a)	
l	D		ayées par un établi u service des titres			(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)	ou avantages	dont la so	ociété			(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associ et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interpos	és, actionnair sées	es				(d)	
4. Montant des distributions						(e)	
autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d)			(f)				
ci-dessus 6						(g)	
(A préciser par nature sur les lignes e à h)						(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						(j)	
7. Montant des revenus répartis §	~-			a à h)			
G RÉMUNÉRATIONS NETTES VEF	RSEES /						
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés ;	S.A.R.L. Nombre de parts sociales	Sommes chaque a rembour	s versées, au cours associé, gérant ou r rsements forfaitaire	es de frais ou autre	ue pour l'assiette d à titre de traitement s rémunérations de cant des sommes ve	ses fonctions d	sociétés, à , indemnités, ans la société.
- SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés,	à chaque associé en toute pro-	cours de laquelle le versement	à titre de traitements émoluments	à titre de frais de de mission et d	représentation,	à titre de fra autres que ce	ais professionnels ux visés dans les
gérants ou coparticipants	priété ou en usufruit	à été effectué.	et indemnités proprement dits.	Indemnités forfaitaires.	Rembour- sements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour- sements.
I Mme MARTINEZ Mery Associée 23 AVENUE DES MIMOS	2	3	4	5	6	7	8
06800 CAGNES SUR MER	50						
M BRAVO Jean - François Gerant 23 AVENUE DES M							
06800 CAGNES SUR MER	50						
							_
	_						
	1						

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065 DGFiP N° 2065 ter (2013)

Formulaire obligatoire (article 223 du Code général des impôts)

N° SIRET

Désignation de l'entreprise SARL BRAMAR

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

et Date de clôture d	e l'exercice 31122012				
H AFFECT	TATION DES VOITURES DE TOU	JRISME ^f		l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les fra e est insuffisant, joindre un état du même m	
	Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadre	_		utilisées pour les besoins généraux de l'expl	
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)
I DIVERS	NOM ET ADRESSE DU PROPRII	ÉTAIRE DU FONDS	(en cas de g	rérance libre)	
'					
	ADRESSES DES AUTRES ÉTABI	LISSEMENTS (Si ce cadre est in	suffisant, joindre un état du même mod	dèle)
LCADRE	NE CONCERNANT QUE LES EI	NTREPRISES PL	ACÉES SOI	IS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ I	
OADIL	NE SONSERNANT QUE EES EI	NTREI RIGESTE	AOLLO OO		
RÉMUNÉRATION	Montant brut des salairesabstraction faite des somn figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2012 mo Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnit colonne 20 C au titre de la contribution de l'employe	intant total des bases brutes fis lés exonérées de la taxe sur les	cales inscrites dans la salaires, telles notam	colonne 18 A. ment les sommes portées dans la	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et				
	RE NE CONCERNE QUE LES E				D'IMPOSITION D'IMP
MOINS-	VALUES À LONG TERME (MVL	(voir les explications fig		a notice n° 2033-NOT, n° 2033-C, Cadre III)	
				er et a quater du CGI)	
MVLT restant à repo	orter à l'ouverture de l'exercice				
	es PVLT de l'exercice				
MVLT réalisée au co					
MVLT restant à repo	orter				
L REGIME	FISCAL DES GROUPES DE SO	DCIETES			
Les entreprises p	lacées sous le régime des groupes de sociétés, doiv	ent déposer cette déclarati	on en deux exen	nplaires. (Articles 223 A à U du C.G.I.)	
- Date d'entrée da	ans le groupe de la société déclarante				
- Résultat fiscal c	de cette société déterminé comme si elle n'était pas	membre du groupe (report	t du résultat figuran	t sur le tableau n°2058 A bis)	
	bénéfice ou déficit (indiquer + ou - selon le cas) s-values à long terme afférentes à].	plus ou moins-v ong terme imposables		
	e titre de sociétés à prépondérance tées et imposables au taux de 19 %			31	_
	Chiffre d'affaires TTC		plus ou moins-values imposables au ta	a long terme ux de 0 %	
- Pour les société	es filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition	et n os d'identification o	de la société mère.		

Clause de réserve de propriété :*

DGFiP N° 2050 2013 AGREMENT DGFIP C5113.10030 **BILAN - ACTIF** Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts) Désignation de l'entreprise : SARL BRAMAR Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 06000 NICE **EVELIA** HOTELS Durée de l'exercice précédent* Adresse de l'entreprise Numéro SIRET* 5 0 8 2 5 0 0 8 0 Néant Exercice N clos le, Brut Net Amortissements, provisions **(I)** Capital souscrit non appelé Frais d'établissement * AB AC Frais de développement * CX CQ Concessions, brevets et droits similaires 300 000 300 000 Fonds commercial (1) AH 300 000 Autres immobilisations incorporelles ΑK Avances et acomptes sur immobilisa-AL. tions incorporelles Terrains AO Constructions ΑP 40 Installations techniques, matériel 7 461 538 AR 6 155 1 306 2 et outillage industriels Autres immobilisations corporelles 176 250 92 445 83 804 109 683 Immobilisations en cours Avances et acomptes Participations évaluées selon CS CTla méthode de mise en équivalence CU Autres participations Créances rattachées à des participations BB BC Autres titres immobilisés BD BE Prêts BF BG Autres immobilisations financières* вн 3 380 ΒI 3 380 3 150 487 091 371 TOTAL (II) BK 98 600 388 491 415 Matières premières, approvisionnements BM En cours de production de biens во En cours de production de services RP BO Produits intermédiaires et finis BR BS ACTIF CIRCULANI ANCES Marchandises вт BU 6 906 6 906 7 589 Avances et acomptes versés sur commandes Clients et comptes rattachés (3)* 11 359 11 359 18 056 ΒZ 2 200 2 200 2 666 Autres créances (3) CRE Capital souscrit et appelé, non versé CB CC Valeurs mobilières de placement CD CE (dont actions propres : 570 Disponibilités CF 1 570 251 Charges constatées d'avance (3)* CH 131 131 5 250 TOTAL (III) 22 166 22 166 813 CJ 33 Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW Primes de remboursement des obligations **(V)** CM (VI) Ecarts de conversion actif* TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) 509 257 98 600 410 657 449 184 1A (2) Part à moins d'un an des CP 3 380 CR (3) Part à plus d'un an (1) Dont droit au bail Renvois:

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2013

SARL BRAMAR Désignation de l'entreprise Néant Exercice N Exercice N-1 5 000 5 000 DB Primes d'émission, de fusion, d'apport, .. EK DC Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence DD 500 500 Réserve légale (3) CAPITAUX PROPRES Réserves statutaires ou contractuelles DE Dont réserve spéciale des provisions DF Réserves réglementées (3)* (pour fluctuation des cours Dont réserve relative à l'achat EJ Autres réserves (DG d'oeuvres originales d'artistes vivants* Report à nouveau DH 11 232 DΙ 40 761 RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte) Subventions d'investissement DJ DK Provisions réglementées * TOTAL (I) DL 46 261 16 732 Produit des émissions de titres participatifs DM Autres fonds DN Avances conditionnées TOTAL (II) DO DP Provisions pour risques et charges Provisions pour risques DO Provisions pour charges DR TOTAL (III) DS Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires DT Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5) DU 234 895 277 539 Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI DV 88 541 110 555 DW Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Dettes fournisseurs et comptes rattachés DX 10 291 15 985 308 DY 30 604 28 Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés DΖ 65 Autres dettes ΕA 65 Compte EB Produits constatés d'avance (4) régul. 432 451 TOTAL (IV) EC 364 396 Ecarts de conversion passif * ED TOTAL GÉNÉRAL (I à V) 410 657 449 184 1B (1) Ecart de réévaluation incorporé au capital Réserve spéciale de réévaluation (1959) 1C (2) Dont Ecart de réévaluation libre 1D 1E Réserve de réévaluation (1976) (3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme * EF (4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an EG 173 294 432 451 804 2 214 (5)Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DGFiP N° 2052 2013

Désignation de l'entreprise SARL BRAMAR Exercice N Exercice (N-1) **Exportations et** Total France livraisons intracommunautaires Ventes de marchandises* FD FE FF biens* Production vendue PRODUITS D'EXPLOITATION 251 907 109 252 016 FG FH services3 251 907 109 252 016 Chiffres d'affaires nets* FΚ FLProduction stockée* Production immobilisée* Subventions d'exploitation FΟ Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9) 857 Autres produits (1) (11) FQ 19 Total des produits d'exploitation (2) (I) FR 252 892 Achats de marchandises (y compris droits de douane)* Variation de stock (marchandises)* Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)* 2 197 Variation de stock (matières premières et approvisionnements)* CHARGES D'EXPLOITATION Autres achats et charges externes (3) (6 bis) * 69 562 7 327 Impôts, taxes et versements assimilés* FX Salaires et traitements* 54 913 Charges sociales (10) FΖ 22 257 DOTATIONS D'EXPLOITATION 34 675 - dotations aux amortissements* GA Sur immobilisations - dotations aux provisions GB GC Sur actif circulant: dotations aux provisions* Pour risques et charges : dotations aux provisions GD GE 2 043 Autres charges (12) 192 974 Total des charges d'exploitation (4) (II) GF 1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II) 59 917 GG Bénéfice attribué ou perte transférée* (III) GH Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV) GJ Produits financiers de participations (5) PRODUITS FINANCIERS Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5) Autres intérêts et produits assimilés (5) GLReprises sur provisions et transferts de charges Différences positives de change GN Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement GO Total des produits financiers (V) GP CHARGES FINANCIERES Dotations financières aux amortissements et provisions* GO Intérêts et charges assimilées (6) GR 8 686 Différences négatives de change GS Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement 686 Total des charges financières (VI) GU 2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI) GV (8 686) 3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI) 51 231

RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2013

Page 7

(4)	COMPTE DE
-----	-----------

For du (mulaire Code G	obligatoire (article 53 A énéral des Impôts)				
Dé	sign	ation de l'entreprise : SARL BRAMAR				Néant *
				Exercice N	Exercice N	N-1
	rs	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
UITS	EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	НВ			
PRODUITS	EPTIC	Reprises sur provisions et transferts de charges	НС			
Ь	EXC	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			
	CES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	290		
GES	NEE	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	138		
CHARGES	PTIO	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	EXCEPTIONNELLES	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	нн	427		
4		ÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	(427)		
P	artic	ipation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	НJ			
Iı	npôt	s sur les bénéfices * (X)	нк	10 043		
		TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	252 892		
		TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	НМ	212 131		
5	- BI	ÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	HN	40 761		
		Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	но			
		produits de locations immobilières	НҮ			
	(2)	Dont - produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G			
		- Crédit bail mobilier *	HP			
	(3)	Dont - Crédit bail immobilier	НQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J			
	(6)		1K			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(9)	Dont transferts de charges	A1	857		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	7 740		
		Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
S	(12)		A4	1 896		
RENVOIS	(13)	Dont primes et cotisations	1			
RE	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et l	e		cice N	
		joindre en annexe) ENALITES ET AMENDES		Charges exceptionnelles 290	Produits	exceptionnels
		AL. COMPT. ELEM. ACTIF CEDES		138		
	(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			cice N	
	(-)	1		Charges antérieures	Produits	antérieurs

BRAMAR Désignation de l'entreprise : Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice Augmentations **CADRE A** Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste **IMMOBILISATIONS** Consécutives à une réévaluation pratiqué au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence TOTAL I CZ**D8** D9 Frais d'établissement et de développement TOTAL II 300 000 Autres postes d'immobilisations incorporelles KD KE KF KG KH ΚI Terrains Dont Composants 1.9 KJ KK KL Sur sol propre (Ne pas reporter le Dont М1 KM KN KO Sur sol d'autrui Installations générales, agencements **M2** KP KQ KR et aménagements des constructions CORPORELLES Installations techniques, matériel М3 8 561 KT KU KS et outillage industriels Installations générales, agencements aménagements divers * 7 703 ΚV 164 966 KW KX Matériel de transport * KY ΚZ LA Matériel de bureau 3 581 LD LB LC et mobilier informatique Emballages récupérables et LF LG LE Immobilisations corporelles en cours LH LI LJ ONSERVER PAR LE DECL Avances et acomptes LK LLLMTOTAL III LN 177 108 LP 7 703 8G 8M 8T Participations évaluées par mise en équivalence Autres participations 8W Autres titres immobilisés 1P 1R 18 150 1T 1U 1V 230 Prêts et autres immobilisations financières TOTAL IV LQ 3 150 LR LS 230 TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV) 7 933 ØG 480 258 ØН O.I Valeur brute des Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence par cessions à des tiers ou miss hors service ou résultant d'une mise en équivalence **CADRE B** par virement de poste immobilisations à **IMMOBILISATIONS** Valeur d'origine des immobi-lisations en fin d'exercice la fin de l'exercice à poste Frais d'établissement CØ DØ **D7** et de développement Autres postes d'immobilisations 300 000 300 000 ю LV LW 1X incorporelles TOTAL II Terrains ĪР LX LY LZ Sur sol propre Ю MB MA MC Sur sol d'autrui IR MD ME MF Constructions Inst. gales, agencts et am. IS MG MH ΜI des constructions CORPORELLES Installations techniques, matériel et IT ΜJ 1 100 MK 7 461 ML 7 461 outillage industriels Inst. gales, agencts, amé-172 668 IU MM MN MO 172 668 nagements divers Autres Matériel de transport MP MQ MR immobilisations Matériel de bureau et IW 3 581 ΜÜ 3 581 MS informatique, mobilier corporelles Emballages récupérables IX MV MW MX et divers * Immobilisations corporelles en cours MY ΜZ NB NC NF Avances et acomptes ND NE TOTAL III 1 100 183 711 183 711 NG NH NI Participations évaluées par ØU øw **M7** mise en équivalence FINANCIÈRES Autres participations ØΖ Autres titres immobilisés 2B 2D 12 2E 2F 3 380 3 380 Prêts et autres immobilisations financières 2G 3 380 3 380 TOTAL IV 13 NJ NK 2H 487 091 TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV) ØK 100 ØL. 487 091 ØM.

DGFiP N° 2054 bis 2013

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

3 1 1 2 2 0 1 2 Exercice N, clos le:

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

SARL BRAMAR Désignation de l'entreprise :

Néant x *

CA	DRE A	Détermination du m (col. 1 - co		Utilisation de la m	narge supplémentaire d'	amortissement	Montant de la
		Augmentation du montant brut	Augmentation du montant	Au cours d	e l'exercice	Montant cumulé	provision spéciale à la fin de l'exercice
		des immobilisations	des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)	à la fin de l'exercice (4) 5	[(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
1	Concessions, brevets et droits similaires	1	2	3	7	J	0
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
7 8 9	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						
(1)	Les augmentations du montant brut et e						

- Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
 - Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- Ce montant comprend:
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées»

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

			C5113.10	030			6		Al	MO	RT	ISSEMENTS	3				I	OGFiP	N°	2055 2	2013 Page 10
Formulaire o du Code Gén			1																		
Désigna	tion de	l'entre _l	prise : SAF	RL BR	AMA	AR.														Néant	t
CADRE	ΕA			SITUA	TION	S ET MO						RCICE DES AMO			MENTS TECI	HNI	QUES				
IMM	OBILI	SATIC	ONS AMORTISS	SABLES	М	ontant de au début	s amo	ortisser	nents			nentations : dotations de l'exercice		Di	minutions : amo férents aux élén de l'actif et rep	ients	sortis			s amortisso l'exercice	ements
Frais d'é et de dév			то	TAL I	CY					EL				EM				EN			
Autres in incorpor	mmobi		1S	FAL II	PE					PF				PG				PH			
Terrains			10.		PI					PJ				PK				PL			
	S	Sur sol p	ropre		PM					PN				РО				PQ			
Construction	ons S	Sur sol d	'autrui		PR					PS				PT				PU			
	I a	nst. géne ménage	érales, agencements ments des construct	et	PV					PW				PX				PY			
Installati			es, matériel et		PZ			6	023	QA		1 09	94	QB			962	QC		6	155
Autres	I	nst. géne	érales, agencements ments divers	,	QD			57	096	QE		32 86	65	QF				QG		89	961
immobilisa	tions N	Matériel	de transport		QH					QI				QJ				QK			
corporelles			de bureau et ique, mobilier		QL			1	768	QM		71	16	QN				QO		2	484
		Emballag t divers	ges récupérables		QP					QR				QS				QT			
	1		ТО	ΓAL III	QU			64	887	QV		34 67	75	QW			962	QX		98	600
	TO	TAL G	SÉNÉRAL (I+II-	+III)	ØN			64	887	ØР		34 67	75	ØQ			962	ØR		98	600
CADRE					VEMI	ENTS AI	FFE	CTAN	T LA F	PRO\	/ISI	ON POUR AMOR	TIS	SEM	ENTS DÉRO	GA	TOIRES	•			
				DOT	ATIO	ONS								RE	PRISES						
Immobilis amortissa		Diffé	Colonne 1 érentiel de durée et autres		olonn e dégr		Am	ortisse	onne 3 ment fis otionnel	cal	D	Colonne 4 ifférentiel de durée et autres			olonne 5 e dégressif	Am	Coloni ortisseme exceptio	nt fiscal	a	ouvement mortissem a fin de l'e	ients
Frais établiss T	sement OTAL I	М9		N1			N2				N3		N4			N5			N6		
Autres immo		N7		N8			P6				P7		P8			Р9			Q1		
Terrains		Q2		Q3			Q4				Q5		Q6			Q7			Q8		
Sur sol	propre	Q9		R1			R2				R3		R4			R5			R6		
Sur sol Sur sol Inst.gal et am.d	d'autrui	R7		R8			R9				S1		S2			S3			S4		
Inst.gal et am.d	es,agenc es const.	S5		S6			S 7				S8		S9			Т1			Т2		
Inst. techniq mat. et outill		Т3		T4			Т5				Т6		Т7			Т8			Т9		
Inst.gal am. div Matérie transpo Mat. bu inform. Emball récup.e	es,agenc ers	U1		U2			U3				U4		U5			U6			U7		
Matérie transpo		U8		U9			V1				V2		V3			V4			V5		
Mat. bu inform.	reau et mobilier	V6		V7			V8				V9		W1			W2			W3		
Emball récup.e		W4		W5			W6				W7		W8			W9			X1		
	TAL III			Х3			X4				X5		X6			X 7			X8		
Frais d'acqui titres de part	icipations	NL									NM								NO		
Total gér		NP		NQ			NR				NS		NT			NU			NV		
(I+II+III Total généra	al non ventile			٧٠٠٧		- 1	l géné	ral non ve	ntilé NY	7	1.10		1,11		Total général no	n ventilé	NZ		111		
(NP + NQ CADRE	Í	14 44				(NS	+ NT	' + NU)	11/1	-					(NW - NY))	INZ.				
		ENTS	DE L'EXERCIO	E		Mo-	tont	net au	débu+						Dotations de l'ex	vora:	ce	n.	[onto-	ıt net à la	
			CHARGES RÉ		S	141011		exercic				Augmentations			aux amortissem					l'exercice	

QUADRATUS Informatique

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Primes de remboursement des obligations

Z8

SR

Z9

SP

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2013

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

SARL BRAMAR Désignation de l'entreprise : Néant X

Н			•							Néant X
l				Montant au début		AUGMENTATIONS:		DIMINUTIONS :		Montant
Н		Nature des	provisions	de l'exercice		Dotations de l'exercice		Reprises de l'exercice		à la fin de l'exercice
ŀ		Provisions pour	reconstitution des	1	\vdash	2		3		4
Н		gisements minie Provisions pour	ers et pétroliers	3Т	TA		TB		TC	
Н		(art. 237 bis A-l		3U	TD		TE		TF	
Н	ées	Provisions pour	hausse des prix (1)*	3V	TG		ТН		TI	
Н	réglementées	Amortissements		3X	TM		TN		то	
Н	régle	de 30 %	ns exceptionnelles	D3	D4		D5		D6	
Н	Provisions	Provisions fiscales po l'étranger constituées	avant le 1.1.1992 *	IA	IB		IC		ID	
L	Prov	Provisions fiscales po l'étranger constituées	après le 1.1.1992 *	IE	IF		IG		IH	
\overline{A}		Provisions pour (art. 39 quinqui	prêts d'installation es H du CGI)	IJ	IK		IL		IM	
LAK		Autres provision	ns réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR	
LE DECLARAN			TOTAL I	3Z	TS		TT		TU	
\overline{ED}		Provisions pour		4A	4B		4C		4D	
RL		aux clients	garanties données	4E	4F		4G		4H	
\overline{PA}	ses	Provisions pour à terme	pertes sur marchés	4J	4K		4L		4M	
YER PAR	charg	Provisions pour ar	mendes et pénalités	4N	4P		4R		4S	
$\mathcal{Z}\mathcal{R}$	ies et		pertes de change	4T	4U		4V		4W	
S	Provisions pour risques et charges	Provisions pour tions similaires	pensions et obliga-	4X	4Y		4Z		5A	
<u>(0)</u>	pour	Provisions pour		5B	5C		5D		5E	
EA	isions	immobilisations	renouvellement des	5F	5Н		5J		5K	
AIR	Prov	Provisions pour et grandes révis	ions	ЕО	EP		EQ		ER	
		fiscales sur cons	charges sociales et gés à payer *	5R	5S		5T		5U	
ŒMPI		Autres provision charges (1)	ns pour risques et	5V	5W		5X		5Y	
\overline{EX}			TOTAL II	5Z	TV		TW		TX	
Н			- incorporelles	6A	6B		6C		6D	
Н	00		- corporelles	6E	6F		6G		6Н	
	éciati	sur	- titres mis en équivalence	02	Ø3		Ø 4		Ø5	
	dépr	immobilisations	- titres de participation		9V		9W		9X	
	pour		- autres immobilisa- tions financières(1)*	Ø6	0 7		Ø8		Ø 9	
	Provisions pour dépréciation	Sur stocks et en	cours	6N	6P		6R		6S	
	Prov	Sur comptes cli		6Т	6U		6V		6W	
		Autres provision dépréciation (1)	ns pour) *	6X	6Y		6Z		7 A	
			TOTAL III	7B	TY		TZ		UA	
		TOTAL GÉNÉ	RAL (I + II +III)	7C	UB		UC		UD	
			Daniel Lee'	- d'exploitation	UE		UF			
			Dont dotations et reprises	- financières	UG		UH			
			l	- exceptionnelles	UJ		UK			
ormatique	Titre	es mis en équivale	ence : montant de la c	dépréciation à la clôture de l'exerci	ice cal	culé selon les règles prévues	à l'ar	ticle 39-1-5e du C.G.I.	10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA: Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II d'annexe III au C.G.I.

QUADRATUS Informatique

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

2	GRE	EMENT DO	GFIP	C5113.10030 (8)		ETAT DES ES DETTES									DG	FIP N°	2057 20 Pr	13 Page 12
ı				Formulaire obligatoire (article 5) A du Code Général des Impôts)		<u>ES DETTES</u>	, , , , ,	311 01	3010111	DEE			TCE .				1	
ł		signation de	l'entre	1			Π	N	Iontant brut				A 1 an au plu	18	Т	A plu	Néant s d'un an	Ш *
		DRE A		ÉTAT DES CRÉAN	CES				1			Т	2		\vdash	1	3	
	TIF	Créances ra	attaché	ees à des participations			UL				UM				UN			
	DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Prêts (1) (2	2)				UP				UR				US			
	<u> </u>	Autres imn	nobilis	ations financières			UT		3	380	UV	L		3 380	UW			
		Clients dou	iteux o	u litigieux			VA								-			
		Autres créa					UX		11	359			1	1 359				
		Créance représ prêtés ou remis		<i>1</i> 11	JO)	Z1											
	INT	Personnel e	et com	ptes rattachés			UY			223				223				
	DE L'ACTIF CIRCULANT	Sécurité so	ciale e	t autres organismes sociaux			UZ											
	TIF CI	Etat et autr	es 🗀	Impôts sur les bénéfices			VM											
2	L'AC	collectivité	s	Taxe sur la valeur ajoutée			VB		1	977				1 977				
\overline{X}	DE	publiques		Autres impôts, taxes et verseme	nts as:	similés	VN											
ONSERVER PAR LE DECLARAN]	Divers			VP											
DE		Groupe et a	associé	ės (2)			vc											
H		Débiteurs de pension		(dont créances relatives à des op es)	ons	VR												
¥		Charges co				vs			131				131					
\(\frac{7}{2}\)					ГОТАИХ	VT		17	071	VU	Π	1	7 071	vv				
E		(1) M	- Prêts accordés en cours	rcice	VD					-				-				
X E K	RENVOIS	(1)	les	- Remboursements obtenus e	en coui	s d'exercice	VE											
Š	R	(2) Prêts	et avai	nces consentis aux associés (per	sonne	s physiques)	VF											
_	_																	
7	CA	DRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant bru 1	ut		A 1	an au plus 2	_		A plus d'1 an et	5 ans au plus		A plu	s de 5 ans	
RE A C			taires o	ÉTAT DES DETTES	7Y		ut		A 1	-	_		A plus d'1 an et	_		A plu		
LAIRE A C	Emp	runts obliga	obliga	convertibles (1)	7Y 7Z		nt		A 1	-	-		A plus d'1 an et	_		A plu		
<u>MPLAIRE A C</u>	Emp Autr Emp	runts obliga res emprunts runts et dette auprès des	obliga	convertibles (1)	╁	1	1 2	229	A 1	2	22		A plus d'1 an et	_		A plu		
<u>XEMPLAIRE A C</u>	Emp Autr Emp	runts obligares emprunts	obliga	convertibles (1)	7Z	1			A1	1	22	19	A plus d'1 an et	_	81	A plu	4	809
EXEMPLAIRE A C	Emp Autr Emp á éta	res emprunts runts et dette auprès des ablissements le crédit (1)	obliga	convertibles (1) ataires (1) à 1 an maximum à l'origine	7Z VG	1	1 2		A1	1		19	A plus d'1 an et	3	81	A plu	4	809
EXEMPLAIRE A C	Emp Autr Emp éta d Emp	res emprunts runts et dette auprès des ablissements le crédit (1)	es des fina	convertibles (1) ataires (1) à 1 an maximum à l'origine à plus de 1 an à l'origine ncières divers (1) (2)	7Z VG VH	23	1 2	755	Al	1 42		19	A plus d'I an et	3	81	A plu	4	809
EXEMPLAIRE A C	Emp Autr Emp éta d Emp	es emprunts erunts et dette auprès des ablissements le crédit (1)	es des fina	à 1 an maximum à l'origine à plus de 1 an à l'origine ncières divers (1) (2)	7Z VG VH 8A	23	1 2	755	A1	1 42	56	19 55	A plus d'I an et	3	81	A plu	4	809
EXEMPLAIRE A C	Emp Autr Emp éta d Emp Four	runts obliga res emprunts runts et dettrauprès des ablissements le crédit (1) runts et dettraisseurs et connel et com	es es fina compte	à 1 an maximum à l'origine à plus de 1 an à l'origine ncières divers (1) (2)	7Z VG VH 8A 8B	23	1 2	755 291 580	A1	1 42 10 7	5 6 2 9	9 55	A plus d'I an et	3	81	A plu	4	809
EXEMPLAIRE A C	Emp Autr Emp éta d Emp Four	res emprunts obliga res emprunts et dettrauprès des ablissements le crédit (1) runts et dettraisseurs et connel et comurité sociale of traisseurs et connel et comunité sociale of traisseurs et connel	es fina compte	à l'an maximum à l'origine à plus de l an à l'origine ncières divers (1) (2) es rattachés	7Z VG VH 8A 8B	23	1 2 33 7 -0 2 7 5	755 291 580	A1	1 42 10 7	56 29 58	99955	A plus d'1 an et	3	81	A plu	4	809
EXEMPLAIRE A C	Empp Autr Emp éta d Emp Four Perse	es emprunts obliga es emprunts et dettrauprès des ablissements le crédit (1) orunts et dettraisseurs et connel et comunité sociale et	es fina compte mptes ra et autre	convertibles (1) ataires (1) à 1 an maximum à l'origine à plus de 1 an à l'origine ncières divers (1) (2) es rattachés attachés es organismes sociaux	7Z VG VH 8A 8B 8C 8D	23	1 2 33 7 .0 2 7 5 9 4	755 291 580	Al	1 42 10 7	56 29 58 43	99955	A plus d'I an et	3	81	A plu	4	809
EXEMPLAIRE A C	Emp Autr Emp éta d Emp Four Ferse Sécu Etat autre	es emprunts obliga es emprunts et dettrauprès des ablissements le crédit (1) orunts et dettraisseurs et connel et comunité sociale et	es fina compte ret autre Impé	à 1 an maximum à l'origine à plus de 1 an à l'origine ncières divers (1) (2) es rattachés attachés es organismes sociaux êts sur les bénéfices	7Z VG VH 8A 8B 8C 8D	23	1 2 33 7 .0 2 7 5 9 4	755 291 580	Al	1 42 10 7	56 29 58 43	99955	A plus d'I an et	3	81	A plu	4	809
EXEMPLAIRE A C	Empp Autr Empp étte d Emp Four Perse Sécu Etat autre colle	runts obliga es emprunts runts et dett auprès des ablissements le crédit (1) runts et dett misseurs et c onnel et com urité sociale e et	es fina compte mptes ra et autre Impé Taxe Oblig	à 1 an maximum à l'origine à plus de 1 an à l'origine ncières divers (1) (2) es rattachés attachés es organismes sociaux ots sur les bénéfices es ur la valeur ajoutée	7Z VG VH 8A 8B 8C 8D 8E VW	23	1 2 33 7 .0 2 7 5 9 4	755 291 580 131	Al	1 42 10 7 9	56 29 58 43	99 955 91 80 81 83	A plus d'I an et	3	81	A plu	4	809
EXEMPLAIRE A C	Emp Autr Emp éta d Emp Four Perse Sécu Etat autre colle publ	runts obliga res emprunts runts et dett auprès des ablissements le crédit (1) runts et dett rnisseurs et c onnel et com arité sociale e et es ectivités iques	es fina compte comptes ra et autre Impé Taxe Oblia	à 1 an maximum à l'origine à plus de 1 an à l'origine ncières divers (1) (2) es rattachés attachés es organismes sociaux obts sur les bénéfices e sur la valeur ajoutée gations cautionnées	7Z VG VH 8A 8B 8C 8D 8E VW	23	1 2 33 7 .0 2 7 5 9 4	755 291 580 131	Al	1 42 10 7 9	56 29 58 43 04	99 955 91 80 81 83	A plus d'I an et	3	81	A plu	4	809
EXEMPLAIRE A C	Emp Autr Emp feta dd Emp Four Perse Sécu Etat autre colle publ Dette Grou	es emprunts obliga es emprunts et dettrauprès des ablissements le crédit (1) orunts et dettraisseurs et connel et comurité sociale de le et es extivités iques es sur immodupe et associale et associale et es sur immodupe et associale et associale et es sur immodupe et associale et associale et es sur immodupe et associale et es es es sur immodupe et associale et es	es fina compte compte rate autre Taxe Oblig Autre bilisati	à 1 an maximum à l'origine à plus de 1 an à l'origine ncières divers (1) (2) es rattachés attachés es organismes sociaux Ests sur les bénéfices e sur la valeur ajoutée gations cautionnées es impôts, taxes et assimilés ions et comptes rattachés	7Z VG VH 8A 8B 8C 8D 8E VW VX	23	1 2 33 7 .0 2 7 5 9 4	755 291 580 131 043	Al	1 42 10 7 9	56 29 58 43 04	991100111001111111111111111111111111111	A plus d'I an et	3	81	A plu	4	809
EXEMPLAIRE A C	Emp Autr Emp a éta d Emp Perss Sécu Etat autre colle publ Dette Grou Autr opér	es emprunts obliga es emprunts et dettrauprès des ablissements le crédit (1) orunts et dettraisseurs et connel et commité sociale de et es exctivités iques es sur immoler et associale et des es dettes (de ations de per et de productions de per et de per et de productions de per et	es fina compte nptes ra et autro Taxe Oblig Autro bilisati tés (2) ont dette	convertibles (1) à 1 an maximum à l'origine à plus de 1 an à l'origine ncières divers (1) (2) s rattachés attachés es organismes sociaux ots sur les bénéfices e sur la valeur ajoutée gations cautionnées es impôts, taxes et assimilés ions et comptes rattachés tes relatives à des de titres)	7Z VG VH 8A 8B 8C 8D 8E VW VX VQ	23	1 2 33 7 5 9 4 0 C	755 291 580 131 043	Al	1 42 10 7 9 10	56 29 58 43 04	991100111001111111111111111111111111111	A plus d'I an et	3	81	A plu	4	809
EXEMPLAIRE A C	Emp Autr Emp a éta d Emp Persa Sécu Etat autre colle publ Detta Grou Autr opér	es emprunts obliga es emprunts et dettrauprès des ablissements le crédit (1) orunts et dettraisseurs et connel et commité sociale de et es exctivités iques es sur immoler et associale et des es dettes (de ations de per et de productions de per et de per et de productions de per et	es fina compte mptes ra et autro Taxe Obli; Autr bilisati tés (2) ont dett nsion o	à 1 an maximum à l'origine à plus de 1 an à l'origine ncières divers (1) (2) s rattachés attachés es organismes sociaux ôts sur les bénéfices e sur la valeur ajoutée gations cautionnées es impôts, taxes et assimilés ions et comptes rattachés	7Z VG VH 8A 8B 8C 8D 8E VW VX VQ 8J	23	1 2 33 7 5 9 4 0 C	755 291 580 431 043	Al	1 42 10 7 9 10	56 29 58 43 04	99 955 91 80 81 83 860	A plus d'I an et	3	81	A plu	4	809
EXEMPLAIRE A C	Emp Autr Emp teta d Emp Four Four Etat autre colle publ Dette Grou Autr opér Dette ou re	es emprunts obliga es emprunts et dettrauprès des ablissements le crédit (1) orunts et dettrainsseurs et connel et comurité sociale et es sectivités iques es sur immoi ape et associ es dettes (de ations de pere représental	es fina compte mptes ra et autre Umpé Taxe Oblig Autr bilisati és (2) ont dett nsion c tive de ntie *	ataires (1) à 1 an maximum à l'origine à plus de 1 an à l'origine ncières divers (1) (2) es rattachés attachés es organismes sociaux ôts sur les bénéfices es ur la valeur ajoutée gations cautionnées es impôts, taxes et assimilés ions et comptes rattachés tes relatives à des de titres) titres empruntés	7Z VG VH 8A 8B 8C 8D 8E VW VX VQ 8J VI 8K	23	1 2 33 7 5 9 4 0 C	755 291 580 431 043	Al	1 42 10 7 9 10	56 29 58 43 04	99 955 91 80 81 83 860	A plus d'I an et	3	81	A plu	4	809
EXEMPLAIRE A C	Emp Autr Emp teta d Emp Four Four Etat autre colle publ Dette Grou Autr opér Dette ou re	es emprunts obliga es emprunts et dettrauprès des ablissements le crédit (1) orunts et dettrauprès et connel et comunité sociale et es extivités iques es sur immoi upe et associ es dettes (de ations de pere représental emis en gara	es fina compte mptes ra et autre Umpé Taxe Oblig Autr bilisati és (2) ont dett nsion c tive de ntie *	ataires (1) à 1 an maximum à l'origine à plus de 1 an à l'origine ncières divers (1) (2) es rattachés attachés es organismes sociaux ôts sur les bénéfices es ur la valeur ajoutée gations cautionnées es impôts, taxes et assimilés ions et comptes rattachés tes relatives à des de titres) titres empruntés	7Z VG VH 8A 8B 8C 8D 8E VW VX VQ 8J VI 8K Z2	23 1	1 2 33 7 5 9 4 0 C	755 291 580 131 043 550	VZ	1 42 10 7 9 10	566 299 58 43 04 555 54	99165	A plus d'I an et	3		A plu	11	809
RATUSInformatique EXEMPLAIRE A C	Emp Autr Emp teta d Emp Four Four Etat autre colle publ Dette Grou Autr opér Dette ou re	es emprunts obliga es emprunts et dettrauprès des ablissements le crédit (1) orunts et dettrainisseurs et connel et comurité sociale et es sectivités iques es sur immo upe et associ es dettes (de ations de pere représentatemis en gara luits constaté	es fina compte nptes ra et autro Taxe Oblig Autro bilisati és (2) ont dett nsion o tive de ntie *	convertibles (1) à 1 an maximum à l'origine à plus de 1 an à l'origine ncières divers (1) (2) es rattachés attachés es organismes sociaux ôts sur les bénéfices es ur la valeur ajoutée gations cautionnées es impôts, taxes et assimilés ions et comptes rattachés tes relatives à des de titres) titres empruntés ance	7Z VG VH 8A 8B 8C 8D 8E VW VX VQ 8J VI 8K Z2	23 1	1 2 3 3 7 5 9 4 0 C	755 291 580 131 043 550	VZ Monta	1 42 10 7 9 10 3 88	566 299 58 433 04 555 54 66	99 35 30 1 1 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30	A plus d'I an et	179 3		A plu	11	

du Code	Général des Impôts)											
Désigi	nation de l'entreprise : Si	ARL BRAMAF	2						N	léant *	3 1	Exercice N, clos le : 1
I. RÉ	EINTEGRATIONS					BÉNÉFI	CE CON	MPTABLE	DE L'E	XERCICE	WA	40 761
	Rémunération du travail	de l'exploitan	t ou des as	sociés							WB	
	(entreprises à l'IR)	de son conjoin	nt		mo	ins part déducti	ible *			à réintégrer :	wc	
cal	Avantages personnels non déductibles amortissements à porter ligne ci-desso		WD		- 1	tissements excédents amortissements nor			WE		XE	
nises e ılat fis	Autres charges et dépenses somptuair du C.G.I)	es (art 39-4	WF		Taxe s	sur les voiture partic			WG		1 1	
n adn u résu	Provisions et charges à payer non		wi		Charge	es à payer liées à de			XX		xw	290
Charges non admises en déduction du résulat fiscal	déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre Amendes et pénalités	, 111)	WJ	29		oopératifs non déduc	ctibles (cr. 2	:067-BIS)	AA		"	230
Char déduc	Réintégrations prévues à l'ar		,,,,								XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. pa		032)								17	10 043
Quote-p	Bénéfices réalisés par une société	WL Notice 2	032)			ts bénéficiaires visés	L7				·	10 043
	de personnes ou un G.I.E.	sées au taux de 15	% ou de 1	9 %		le 209 B du CGI	L'				K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	nettes à	pour les entrepris	es soumis	es à l'impôt s	ur le rev	enu)					- I8	
s d'imp ticulier tions di	long terme - 1mpo	sées au taux de 0 %	<u>′o</u>		, [ZN	
Régime par imposi	Fraction imposable	des plus-values récices antérieurs *	alisées au	<	- Plu	s-values nettes	à court t	erme			WN	
	cours a exerc	erees unterreurs			- Plu	s-values soumi	ises au ré	gime des fi	ısions		wo	
	Ecarts de valeurs liquidative	s sur OPCVM * (e		à l'IS)		Zonos de	entreprises '	*			XR	
	égrations diverses à	(art. 39-1-3e et 21	2 du C.G.I.)	SU		(activité	exonérée)		sw		WQ	
detaiii	ler sur feuillet séparé DONT	Déficits étrangers déduit par les PMI		nt SX			ert de 12 % ies à taux zé		M8		↓ ↓	
										TOTAL I	WR	51 094
II. D	ÉDUCTIONS					PER	TE CON	MPTABLE	DE L'E	XERCICE	ws	
Quote	-part dans les pertes subies par	une société de per	sonnes ou	un G.I.E *							WT	
Provisi	ions et charges à payer non déductil	bles, antérieurement t	axées, et réi	intégrées dans	les résulta	ats comptables de	e l'exercice	e (cf. tableau	2058-В, са	adre III)	WU	
	- impo	sées au taux de 15	% (16% p	our les entre	orises so	umises à l'imp	ôt sur le	revenu)			wv	
su	- impo	sées aux taux de 0	%								WH	
sition oositio	Plus-values nettes à - impo	sées aux taux de 19	9 %								WP	
l'impo et im ërées	long terme - impu	tées sur les moins-	values net	tes à long ter	me antéi	rieures					ww	
imes d uliers diff	- impu	tées sur les déficits	antérieur	S							XB	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Autres plus-values imposées	au taux de 19 %									16	
	Fraction des plus-values nett								_		wz	
	Régime des sociétés mères e Produit net des actions et par	et des filiales * rts d'intérêts :	(Quot à déc	te-part de frai duire des prod	s et char luits net	rges restant imp s de participati	posable ons	2 A	\ <u> </u>		XA	
	Déduction autorisée au titre		s réalisés	dans les colle	ectivités	d'Outre-mer*.					ZY	
es lion	Majoration d'amortissement		Entropriso	es nouvelles	$\overline{}$		Jeunes entre	eprises			XD	
Mesures d'incitation	en difficultés 44 septies)	К9	44 sexies Sociétés d	'investissements	L2		innovantes (art. 44 sexi Zone franch		L5	\	XF	
φ,	(art. 44 undecies) Zone franche urbaine	0V	immobilie (art. 208C Bassin d'e redynamis	mploi à	K3 1F		(art.44 déci Zone franch	es) ne d'activité	ØT XC		1	
	Ecarts de valeurs liquidative		(art. 44 du	iodéciès)	IF _		(art. 44 qua	terdecies)	IXC		xs	
Déduct	tions diverses à détailler sur feuillet		Déficits filial	es et succursales	от		réance déga		ZI		XG XG	
	RÉSULTAT FISCAL	separe	étrangères art	:. 209C	01	re	eport en arri	ère du déficit	21	TOTAL II	XH -	
					béné	fice (I mo	oins II)	XI		51 094	1 1	
Rés	sultat fiscal avant imputation de	es déficits reportab	les	۶ ^۱ ——	défic		oins I)			31 334	XJ	
Défici	it de l'exercice reporté en arrièr	re (entreprises à l'IS	S)*		- 1	,		ZL			1	
	its antérieurs imputés sur les ré			ses à l'IS)*							XL	
RÉSU	JLTAT FISCAL BÉNÉFIC	E (ligne XN) ou I	DÉFICIT :	reportable e	n avant	(ligne XO)		XN		51 094	xo	

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER

DGFiP N° 2058-B 2013

(10)ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entre	orise:	SARL BRAMAR										Néant *
I. SUIVI DES	DÉFIC	ITS										
Déficits restant à repo	rter au titre	de l'exercice précédent (1))							K4		
Déficits imputés (total	des lignes	XB et XL du tableau 2058	(-A)							K5		
Déficits reportables (d	ifférence K	4 - K5)								K6		
Déficits de l'exercice (Tableau 20	58A, ligne XO)								YJ		
Total des déficits resta	ınt à reporte	er (somme K6 + YJ)								YK		
II. INDEMNIT	ÉS POL	JR CONGÉS A P	AYER,	CHARGES S	OCIA	ALES ET	FIS	SCAL	ES CORRES	POI	NDANT	ES
Montant déductible co	rrespondan	t aux droits acquis par les e bis Al. 1er du CGL dotat	salariés pou	r les entreprises pla	cées					ZT		6 068
		CHARGES A PA			IBLE	S POUR	L'/	ASSIE	TTE DE L'IM	PÔ	T	
		(à détail	ler, sur feuill	et séparé)				Dotation	ns de l'exercice		Reprises sur	r l'exercice
		charges sociales et fiscales le régime de l'article 39-1.			es		zv			zw		
Provisions pour risqu								•				
							8X			8Y		
							8Z			9A		
							9B			9C		
Provisions pour dépr	éciation *							-				
							9D			9E		
							9F			9G		
							9Н			9J		
Charges à payer												
							9K			9L		
							9М			9N		
							9P			9R		
							9S			9T		
		TOTA	UX (YN =	ZV à 9S) et (YO =	ZW à 9	OT)	YN			YO		
			`	er au tableau 2058		-,			ligne WI		li	gne WU
_												
	C	ONSÉQUENCES D	E LA M	ÉTHODE PAR	CON	IPOSAN	ΓS (art. 23	7 septies	du (
Mantant da	1	4: 1- 1- 1414:		Montant au déb	out de l'e	exercice		Imp	outations			nt net à la l'exercice
Montant de	ia reintegra	tion ou de la déduction		L1								
				CRÉDITS D'	IMPÔ	OTS						
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	JQ			pôt en faveur tion des dirigeants	JR				Crédit d'impôt famille		JS	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	JT			pôt investissement	JU				Crédit d'impôt en faver de l'apprentissage		JV	
Crédit d'impôt afférent au valeur mobilières (BIC)	JW		Autres imp	utations	JX				ас гарргениззаде			
valeur moonieres (DIC)		1			I						<u> </u>	
ENTEREDICE	O DE C	NODODE INCOD	TTEC A	I DE CICEDE I	DEC 7	ID A NICIDO	DT	C				

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 du Code des Transports (case à cocher) XU

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

_																		
	Désign	ation de l'entreprise : SARL BRAMAR														Néai	nt [] *
		Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØС		11	232		A	Affectations	[- Réserve	s légales	3	ZB				
		Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD				SNC		ux réserves		- Autres	éserves		ZD				
	ORIGINES	Prélèvements sur					AFFECTATIONS	D	Dividendes	_				ZE				
	RIG	les réserves <					ECT	A	Autres répartit	ions				ZF		11	23	
	0	(à détailler)	ØE.				AFF		Report à nouve				-	ZG				
		la colonne de droite) TOTAL I	ØF		11	232	+		NB : le total I doit		sairement être ég	al au total I	I) ,	ZH		11	23	32
ł												TOTAL		211				
		DISTRIBUTIONS	•															
₹ -		total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la	contrib	oution p	révue à	i l'article 2	235 ter	ZCA	A au titre de l'ex	xercic			-	XV				
ARA		SEIGNEMENTS DIVERS									Exerc	ice N :			Exerci	ce N-1 :		
_1	ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de re en crédit-bail	evient c	des bien	s pris	J7)	YQ								
DEC	AGEN	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR								
<u>re</u>	ENG	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS								
\overline{PAR}	S	- Sous-traitance								YT								
ER P	CHARGES	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des lo- en location pour une				J8)	XQ		23	351					
ZE	ES ET CH ENES	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU								
ERV	S POSTES CHATS ET CI EXTERNES	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétro	cessio	ons)						SS		10	184					
	DETAIL DES POSTE AUTRES ACHATS E EXTERI	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		56						
<u>ک</u>	IL DI	- Autres comptes (dont cotisations versées au syndicales et professionnel		nisation	s	ES)	ST		35	971					
E	AU	Total du poste correspondant à		ne FW	du ta	bleau n°	2052			ZJ		69	562					
AIR	ET	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW		2	058					
	IMPÔTS I TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produit	ta mátma	liana Z	zs)	9Z		5	269					
EMP	IMP	Total du compte correspondant	•		 ∠ du ta	bleau n°	2052			YX		7	327					
E		- Montant de la T.V.A. collectée								YY		17	655			11	L 6	30
	TVA	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours	de l'e	xercice	au tit	re des bi	ens et			YZ			764					18
ŀ		services ne constituant pas des immobilisations - Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annue	lle sou	uscrite	au titr	e des sal	aires			ØВ			429					
		DADS1 ou modèle 2460 de 2012)* - Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt	lors de	e la pre	emière	option j	oour			øs			127					
	DIVERS	le régime simplifié d'imposition * - Effectif moyen du personnel * (dont: apprentis:			1	l: <i>(</i> -) .		Τ		YP		2				2		
	DIV	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			папо	licapés):												
		 Effectif affecté à l'activité artisanale Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison de 	es som	nmes m	nises					RL								
		à la disposition de la société *						1		ZK s et pa	articipations : (Liste au 2	% 059-G	Sic	oui coch	er 1		%
-		- Numéro de centre de gestion agréé * Société : résultat comme si elle		XP						•	.38 II de l'ann.				on 0		ZR	0
	DE PE*	n'avait jamais été membre du groupe. JA			Plus-v	values à 15	%	JK	K .			Plus-valu	es à 0 %	JL				
	RÉGIME DE GROUPE*				Plus-v	values à 19	%	JM	1			Imputat	ions	JC				
	RÉ G	Groupe : résultat d'ensemble. JD Plus-values à 15 % JN										Plus-valu	es à 0 %	JO				
		Plus-values à 19 % JP										Imputat	ions	JF				
		Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe	JG		I	ndiquer 1 p société mèr 2 pour filia	our e,	JH	N° SIRE la sociét		JJ							

⁽¹⁾ Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au d'Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils ai *Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe). (1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A 2013

Désiar	atio	on de l'entreprise : SARL BI	RAMAR								Néant *
		TERMINATION DE LA VAL	EUD DÉGIDUEI	1 =							
		ate d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine *	Valeur nette	réévaluée *	Amor	tissements pratiqués	Autres		V	aleur résiduelle
		1	2	3		en f	tissements pratiqués ranchise d'impôt	amortissem	ents *		6
	1 [MACHINE EQUINOX	950				812				138
	2	TV OCCASION SERFI	150				150				
	3										
* su											
satio	4										
iobili	5										
I - Immobilisations *	6										
<u>-</u>	7										
	8										
	9										
	10										
	11										
	12										
	12										
		B - PLUS-VALUES, N	MOINS-VALUES			Q	ualification fiscale		s-values	réalisées	
		Prix de vente	Montant global de la ou de la moins	plus-value	Court ter	me		Long terme			Plus-values taxables à
		①	8	-varuc	9		19 %	15 % ou 16 %	0 %	6	19 % (1)
	1			(138)	(138)					
				(===)		,					
	2										
	3										
ı.	4										
mobilisations *	5										
ilisat	6										
фоши	0										
I - Im	7										
	8										
	9										
	10										
	11										
	12	T (' / 'I II I I ' ' ' / ' I	1 (/ 1 / 66/								
	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale aux éléments cédés	e de reevaluation afferente		+						
	14	Amortissements irrégulièrement différés se			+						
	15	Amortissements afférents aux éléments cé- bles par une disposition légale			+						
II - Autres éléments	16	Amortissements non pratiqués en comptab fiscale pour investissement, définie par les ment utilisée	lois de 1966, 1968 et 1975	s, effective-	+		_				
res élé	17	Résultats nets de concession ou de sous co de brevets faisant partie de l'actif immobili									
- Aut	10	onéreux depuis moins de deux ans Provisions pour dépréciation des titres rele values à long terme devenues sans objet au	evant du régime des plus ou	ı moins-	-						
Ξ	18	values à long terme devenues sans objet au Dotations de l'exercice aux comptes de pro			-						
	19	relevant du régime des plus ou moins-valu	ies à long terme	ues mues							
		Divers (détail à donner sur une note annex	*	ź1:							
		ADRE A: plus ou moins-value nette des lignes 1 à 20 de la colo	onne (9))		(:	138)					
	CA	ADRE B: plus ou moins-value nette des lignes 1 à 20 de la colo	à long terme (total algé	brique				(B)			
	CA	ADRE C: autres plus value tavable à	_		(A)			(ventilation par taux)			(C)

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

⁽¹⁾ Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2013

DOM	Τ.4	2037-D	20	
			Page	17

Désignation de l'entrep	rise: SARL BRAMAR					Néant X *
	A ELÉMENTS AS (à l'exclusion des plus-values de fu		AU RÉGIME FISCAL D mposition est prise en charg			·
	Origine		Montant net des plus-values	Montant antérieurement	Montant compris dans le résultat	Montant restant à
	Imposition répartie		réalisées*	réintégré	de l'exercice	réintégrer
Plus-values réalisées	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
au cours de	sur 10 ans	sur 10 ans				
l'exercice	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI	.)				
	TOTAL 1					
	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de					
		N-2				
		N-1				
		N-2				
Plus-values réalisées	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI)	N-3				
au cours des		N-4				
exercices antérieurs		N-5				
	(à préciser) au titre de :	N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	ТО	TAL 2				
Plus-values d	B PLUS-VALUES RÉINTÉ orique ne comprend pas les plus-valu le fusion, d'apport partiel ou de scission orales soumises à l'impôt sur les sociétés	ies afférente	ANS LES RÉSULTATS Des aux biens non amortissab	les ou taxées lors des opéra	ICIAIRES DES APPORT tions de fusion ou d'apport. Plus-values d'apport à une sociét professionnelle exercée à titre in	é d'une activité
	ne des plus-values et date fusions ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
		TOTAL				
# To 11		. 0.000				

DGFiP N° 2059-C 2013

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARI	BRAMAR	Néant X
	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ou 16% ② .	
Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétéEntreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) • ** • **Transparent** • **Transparent*	
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine			ns-values 16%	long terme	ur les plus-values à de l'exercice oosables 1 16 %	moins	e des -values 16%
(1)			2		3	(4
Moins-values nettes	N						
	N-1						
	N-2						
Moins-values nettes à	N-3						
long terme subies au	N-4						
cours des dix exercices	N-5						
antérieurs (montants	N-6						
restant à déduire à la	N-7						
clôture du dernier	N-8						
exercice)	N-9						
	N-10						
II - SUIVI D	ES MOII	NS-VALUES À	LONG TERME D	ES ENTREPRISES	S SOUMISES À L'IN	MPÔT SUR LES	SOCIÉTÉS *
			Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	T	Solde des
Origine		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou à 16,5 % (1)	Imputations sur le résultat de l'exercice	moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

			Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	*	Solde des
Origine		À 19 %, 16,5 % (1) ou à inputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)		À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)	Imputations sur le résultat de l'exercice	moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
1		2	3 (3)	4 (4)	(5)	6	7
Moins-values nettes	N						
	N-1						
	N-2						
Moins-values nettes à long terme	N-3						
subies au cours des	N-4						
dix exercices antérieurs	N-5						
(montants restant à	N-6						
déduire à la clôture du	N-7						
dernier exercice)	N-8						
	N-9						
	N-10						

⁽¹⁾ Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

g * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire (article 53A du code général des impôts)

au cours de l'exercice

Prélèvements opérés

AGREMENT DGFIP C5113.10030 15

TOTAL (lignes 1 et 2) - donnant lieu à complément

- ne donnant pas lieu à complément

d'impôt sur les sociétés

d'impôt sur les sociétés **TOTAL** (lignes 4 et 5)

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2013

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise :	SARL BRAMAR						Néant X *
I SITUATION DU C	OMPTE AFFECTÉ	A L'I	ENREGISTREME	NT DE LA RÉSER	VE SPÉCIALE PO	OUR L'EXERCICE N	N
				Sous-comptes de la re	éserve spéciale des plu	ıs-values à long terme	
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent	(N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des soci	étés absorbées	ا ۾ ا					

2

3

4

5

6

Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice	(ligne 3 - ligne 6)	7							
II RÉSERVE SPÉCIAL	RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)								
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bi sociétés absorbées au o			montants prélevés sur la réserve				nt de la réserve ire de l'exercice	
①	l'année ②			ant lieu nent d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			(5)	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(16)

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2059-E 2013

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL BRAMAR Exercice ouvert le : 01012012 et clos le : 31122012	Durée en nombre de r	Néant L
I - Production de l'entreprise	Duree en nomble de l	nois [±
Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Biens Production vendue - Services	OC OC	252 016
Production stockée	ОВ	202 010
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	OF OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	ОН	19
Autres produits de gestion courante nors quote-parts de resultat sur operation faites en commun Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	ok	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à		
une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TC	OTAL 1 OM	252 035
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)		
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON	
Variation de stock (marchandises)	00	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	2 197
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	46 211
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de plus de 6 mois	os	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	ow	2 043
Abandons de créances à caractère financier (en partie)	ox	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	ОУ	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs), T.I.P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	09	
TC	OTAL 2 OJ	50 451
III -Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOT	TAL 2 OG	201 584
		201 584

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2013

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait sins 10 0/ du

N° de dépôt		detenant dire	ctement au moins 10 %	uu capitai ue ia societe))	1 (1)
							Néant *
EXERCICE CLOS I	LE 3 1 1	2 2 0 1 2		N° SIRET	5 0 8 2 5	0 0 8 1 0	0 0 1 7
DÉNOMINATION I	DE L'ENTREPRISE	SARL BRAMAR					
ADRESSE (voie)	EVELIA	HOTELS	4 7	av Thiers			
CODE POSTAL	06000	VILLE	NICE				
Nombre total d'assoc	ciés ou actionnaires personi	nes morales de l'entreprise	P1	Nombre total de pa	arts ou d'actions corres	spondantes	Р3
Nombre total d'assoc	ciés ou actionnaires personi	nes physiques de l'entreprise	P2 2	Nombre total de pa	arts ou d'actions corres	spondantes	P4 10
l - CAPITAL I	DÉTENU PAR LES PERS	SONNES MORALES :					
Forme juridique		Dénomination					
N° SIREN (si sociét	é établie en France)		% (de détention	Nb de p	parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie					
	Code postal	Commune			Pays		
Forme juridique		Dénomination					
N° SIREN (si sociét	é établie en France)		% (de détention	Nb de par	rts ou actions	
Adresse:	N°	Voie	<u>'</u>				,
	Code postal	Commune			Pays		
Forme juridique		Dénomination					
N° SIREN (si sociét	é établie en France)		% (de détention	Nb de par	rts ou actions	
Adresse:	N°	Voie					
	Code postal	Commune			Pays		
Forme juridique		Dénomination					
N° SIREN (si sociét	é établie en France)		% (de détention	Nb de par	rts ou actions	
Adresse:	N°	Voie					
	Code postal	Commune			Pays		
II - CAPITAL I	DÉTENU PAR LES PERS	SONNES PHYSIQUES:					
Titre (2) Mme	e Nom patr	onymique MARTINEZ	,		Prénom(s) Me	ery	
Nom n	narital BRAVO		% (de détention 5 0	.00 Nb de par	rts ou actions	50
Naissance :	Date 240767	N° Département	Commune	Caracas	Pays V	/enezuela	
Adresse:	N° 23	Voie AVENUE	E DES MIMOSA	\S			
	Code postal 06800	Commune	CAGNES SUR M	1ER	Pays F	rance	
Titue (2)					Puén auré		
Titre (2) M		onymique BRAVO		1 1/4 /		ean - Fran	
Nom n		No.D.				rts ou actions	50
Naissance:	Date 030866	N° Département 84	Commune	Carpentras	Pays		

Commune CAGNES SUR MER

Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G 2013

(1)

AGREMENT DGFIP C5113.10030 18Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

> (liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1	$\overline{}$	
	1	

	Néant X *
EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 2	N° SIRET 5 0 8 2 5 0 0 8 1 0 0 0 1 7
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL BRAMAR	
ADRESSE (voie) EVELIA HOTELS 47 av	Thiers
CODE POSTAL 06000 VILLE NICE	
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5	
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse: N° Voie	
Code postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse: N° Voie	
Code postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse: N° Voie	
Code postal Commune	Pays [
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse: N° Voie	
Code postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse: N° Voie	
Code postal Commune	Pays [
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse: N° Voie	
Code postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse: N° Voie	
Code postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse: N° Voie	
Code postal Commune	Pays

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert ComptableEnEuros.